



## OPTIMISER VOTRE POLITIQUE HANDICAP

Les GEIQ propreté mènent une politique active d'accueil de personnes en situation de handicap. Ils sont un **partenaire privilégié pour vous aider à répondre à vos problématiques de recrutement de personnes en situation de handicap.**

### 5 AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE DE PROPRETÉ

- > Pré-recruter vos futurs collaborateurs
- > Valoriser votre politique handicap
- > Répondre à votre obligation d'emploi
- > S'appuyer sur un réseau actif de partenaires
- > Bénéficier de parcours adaptés et sécuriser

**Jean-Claude DEVILLON**  
Chef d'entreprise de propreté  
Président GEIQ Propreté Toulouse

*"L'avantage du Geiq pour l'entreprise est de pouvoir travailler avec la personne pendant plusieurs mois, ce qui permet de faciliter l'embauche ultérieure. En connaissant les handicaps de la personne nous avons pu mettre en place un certain nombre de mesures et il est évident que nous ne l'aurions pas fait si nous avions embauché directement la personne "*



**Interface entre les partenaires et l'entreprise,** le GEIQ Propreté mobilise tous les acteurs nécessaires à la réussite du parcours et porte le contrat de travail.



## BÉNÉFICIER DE PARCOURS ADAPTÉS ET SÉCURISÉS

Soutenus par la branche Propreté, les GEIQ Propreté ont développé une **expertise en matière d'embauche de personnes en situation de handicap**.

Les GEIQ Propreté sont en mesure de **conseiller et d'accompagner tant les salariés que les entreprises** à toutes les étapes de l'intégration auprès des équipes.

Les parcours des GEIQ Propreté visent principalement des **CQP de la branche**.

Les salariés **alternent périodes de mises à disposition auprès des entreprises adhérentes et périodes de formation** dans les organismes habilités par la branche Propreté.

**Eric TENCÉ**

Directeur  
GEIQ Propreté Normandie

*“Passer par le GEIQ c'est d'abord répondre aux deux problématiques majeures des entreprises en matière d'embauche de Travailleurs Handicapés : Trouver le salarié et l'accompagner dans son nouvel emploi. Le GEIQ va utiliser son réseau de prescripteurs pour présenter des candidatures intéressantes pour l'entreprise. Ensuite, pendant toute la durée du contrat de professionnalisation, nous accompagnons la personne et nous assurons de l'adéquation entre son handicap et les postes de travail au sein de l'entreprise de propreté ”*

## ACCOMPAGNER LES PERSONNES

**Sylvie BEC**

Chargée d'étude et développement  
AGEFIPH



*“Le GEIQ apporte une réponse à l'entreprise en terme d'obligation d'emploi. L'accueil d'un alternant handicapé issu d'un GEIQ est aussi un élément de sensibilisation pour les entreprises notamment pour celles qui n'ont pas l'habitude de recevoir des salariés en situation de handicap.”*

Un travailleur handicapé mis à disposition par le GEIQ Propreté ne compte pas dans les effectifs de votre entreprise mais **génère des unités d'emplois de travailleur handicapé**.

Vous valorisez donc le salarié GEIQ dans votre **Déclaration annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH)** en tant qu'emploi direct\*

Références législatives: Article L. 5212-14 du Code du travail & Article R. 5212-1-1 du Code du travail

\* NB: Les mises à disposition GEIQ sont dans la catégorie emploi direct, soit la case IV 1